

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 19 février 2020****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 47'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la Route de la Ferme, à Estavayer-le-Lac**

1. Introduction

La Route de la Ferme (article 2901 RF), à Estavayer-le-Lac, a été construite au début des années 80. Les travaux n'ont cependant jamais été terminés. En effet, la dernière couche de goudron, également appelée couche de roulement ou « tapis », n'a jamais été posée. Le présent message a donc pour but d'obtenir le crédit d'investissement nécessaire à la réalisation des travaux de finition de la route, avant que la couche de base ne soit détériorée et nécessite d'importants travaux.

2. Description des travaux

Les travaux consistent en la pose d'une couche de roulement en enrobé de 40 mm d'épaisseur, sur 1'200 m².

3. Coût des travaux

Le devis estimatif de ces travaux se présente comme suit :

Installation de chantier	CHF	6'000.00
Réfection de chaussée	CHF	33'000.00
Divers, imprévus (10%)	CHF	3'900.00
Total HT	CHF	42'900.00
TVA 7.7%	CHF	<u>3'303.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>46'203.00</u>
TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit	CHF	<u>47'000.00</u>

4. Financement

Le montant de CHF 47'000.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre 620 « Routes communales et génie civil ». Le taux d'amortissement est fixé à 7%, selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale sera de CHF 4'200.00.

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 47'000.00 TTC en vue de la pose d'une couche de roulement sur la Route de la Ferme à Estavayer-le-Lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

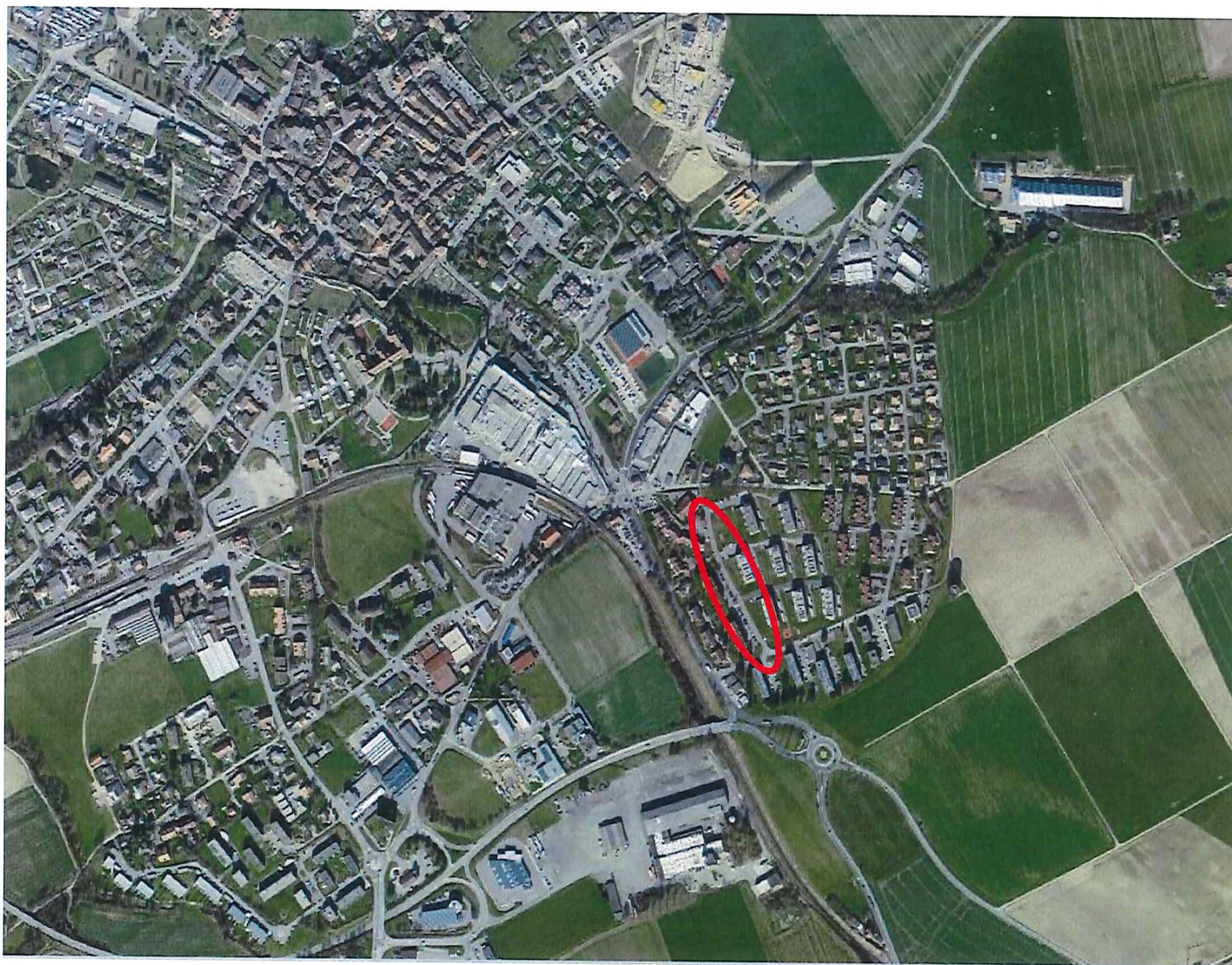



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexe : vue aérienne

Réfection route de la Ferme



 Route de la Ferme